



mise au placard apres 7 ans

Par **Iolo27220**, le **17/03/2021** à **14:21**

Bonjour ,je suis contractuellemnt assistant qulité ,dans la realité je fais essentiellement du support it depuis 7 ans depuis mon embauche et sur la plupart des documents et mes collegues je suis technicien informatique,mon employeur a decider d'externaliser cette tache et me reoriente donc vers de la qualité ,dans les faits je suis mis au placard en attendant ma demission.Mon n+1 me dit clairement "a votre place je partirai" j'ai 51 ans que faire?

Par **Louxor_91**, le **17/03/2021** à **15:31**

Bonjour,

comment ça "que faire" ? Professionnellement ou légalement ?

Par **Iolo27220**, le **17/03/2021** à **15:34**

legalement

Par **P.M.**, le **17/03/2021** à **15:34**

Bonjour,

Il y a plusieurs manières de partir en dehors de la démission, il y a la rupture conventionnelle ou le licenciement économique suite à une réorganisation...

Vous pourriez en parler avec les Représentants du Personnels s'il y en a dans l'entreprise...

Si vous estimez qu'effectivement il y a une mise au placard ou au moins que les nouvelles tâches proposées sont suffisamment éloignées de votre qualification, vous pourriez aussi saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais dans ce cas de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...